

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 18 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BEGUIN Jean-Claude	à BERNARD Joseph
BOUCHER Gaëlle	à RASLE-ROCHE Morgan
CLEC'H Vincent	à CONNAN Josette
DOYEN Virginie	à LE GAOUYAT Samuel
INDERBITZIN Laure-Line	à CHARLES Olivier
LE GALL Annie	à PRIGENT Marie-Yannick
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
ROLLAND Paul	à PRIGENT Christian
TALOC Bruno	à BURLOT Gilbert
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; HAGARD Elisabeth ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE JANNE Claudie ; LE MEUR Frédéric ; LEYOUR Pascal ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	62
Procurations	10
Absents	16

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 12 octobre 2022

DEL2022-10-195

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de l'anticipation de la clôture de l'exercice 2022, il est proposé au conseil d'Agglomération de procéder à de nouveaux ajustements techniques de crédits, permettant de réallouer les moyens financiers au plus près des besoins opérationnels de l'exercice 2022, notamment dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement piloté par enveloppes d'autorisations de programmes pluriannuels et de crédits de paiement annuels

En section de fonctionnement, cette décision modificative intègre uniquement des ajustements techniques mineurs demandés par les services de l'Etat aux fins de qualité comptable, et la réduction de la contribution prévue du budget général vers le budget annexe transports (- 40 K€).

En section d'investissement, cette décision modificative permet, tout en restant dans l'enveloppe de 12 M€ de dépenses d'équipements prévues au programme d'investissement 2022, de procéder aux réallocations techniques de crédits entre opérations, et ce afin d'ajuster les échéanciers de paiement avec les calendriers opérationnels de travaux.

I. DES AJUSTEMENTS TECHNIQUES MINEURS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, il est prévu de rebasculer les crédits budgétaires de l'enveloppe prévue en dépenses imprévues (**5.588 €**) vers le chapitre 67, en compte 678, Charges Spécifiques.

Il est également prévu de réajuster à la baisse la contribution du budget principal vers le budget annexe Transports, et ce afin de tenir compte des ressources supplémentaires du budget annexe transports, qui a dégagé des excédents lors de l'exercice comptable 2021. Alors que l'inscription budgétaire initiale au BP 2022 était de **220.463 €**, (Chapitre 65, compte 657364), il est proposé de réduire cette inscription de 40 K€, la portant à **180.463 €**, sans remettre en cause l'équilibre du budget annexe Transports.

Cette réduction permettra de constituer une enveloppe budgétaire en chapitre 68, en compte 6815, de **40.000 €**, afin de permettre la constitution de provisions pour litiges ou pour dépréciation de créances douteuses, en fin d'exercice budgétaire, dans une logique d'amélioration de la qualité comptable.

II. DES REAJUSTEMENTS TECHNIQUES ENTRE OPERATIONS EN SECTION D'INVESTISSEMENT, PERMETTANT DE MIEUX ALLOUER LES MOYENS BUDGETAIRES AUX CALENDRIERS OPERATIONNELS DES CHANTIERS, TOUT EN MAINTENANT LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022 A 12 M€

La présente DM propose, en section d'investissement, d'opérer des mouvements de réajustements de crédits de paiement entre opérations, tout en laissant l'enveloppe globale dédiée au programme d'investissement au même niveau, à **12 M€**. Il s'agit d'ajustement mineurs de fongibilité, d'enveloppes budgétaires de travaux vers d'autres enveloppes budgétaires de travaux, qui ne remettent pas en cause les calendriers opérationnels de chantiers, mais qui permettent au contraire de mieux les accompagner.

2.1 Des réductions d'enveloppe budgétaire de crédits de paiement pour des opérations d'investissement achevées en cours d'exercice budgétaire 2022

Plusieurs opérations de travaux menées par l'agglomération et portées par le budget principal ont été achevées courant 2022, dont, notamment : les travaux d'entretien de la piscine de PAIMPOL - remise aux normes eau, air, électricité -, les travaux d'entretien et de sécurisation de la piscine de GUINGAMP – mise aux normes, travaux de mise en sécurité et reprise de structure – et les travaux de construction de la salle de sport de PEDERNEC. Après une première décision modificative ayant conduit à réajuster à la hausse l'enveloppe budgétaire pour tenir compte des décalages de paiement entre 2021 et 2022, la seconde décision modificative 2022, relative au plan d'investissement, permet d'annuler les crédits de paiement correspondant aux provisions pour aléas et imprévus, l'ensemble des factures ayant désormais été payées et les travaux étant achevés.

Ainsi, il est donc prévu d'ajuster au réalisé les enveloppes de crédits de paiement des **opérations Gros Entretien Piscine de Guingamp (-25.000 €), Gros Entretien Piscine de Paimpol (-10.000 €), Salle de Sport de Péderneac (-10.000 €) et Ateliers techniques de Callac (-5.000 €).**

2.2 Des réductions d'enveloppe budgétaire de crédits de paiement 2022 correspondant à des décalages ou à des lissages dans le temps pour l'opération GUINGAMP GARE ou pour des enveloppes d'études préliminaires

En sus, dans la mesure où la budgétisation en AP/CP d'un programme d'investissement permet à l'agglomération de n'inscrire en crédits de paiements que l'enveloppe nécessaire aux paiements 2022, l'ajustement de la chronique de CP aux prévisions d'appels en paiement des prestataires permet de réajuster, pour 2022, l'enveloppe de CP pour l'opération **Guingamp Gare (-65.000 €)**, les acquisitions foncières nécessaires ayant déjà été réalisées pour **510.000 €** cette année (Acquisition du **Manoir de Keravel** finalisée auprès de l'établissement foncier de Bretagne).

L'enveloppe budgétaire dédiée aux Acquisitions Foncières diverses est également réajustée à la baisse (-10.000 €), l'acquisition du terrain du champ de choux à Paimpol ayant été finalisée à un montant moindre que prévu initialement au budget.

Par ailleurs, plusieurs études préliminaires ont été lancées en 2022, mais la chronicité des appels de fonds des prestataires permet de réajuster l'enveloppe budgétaire 2022. Ainsi, il est proposé de réajuster à la baisse l'enveloppe de CP 2022 du Programme **Etudes Préalables (-115.000 €)** et de réajuster à la baisse l'enveloppe de CP 2022 du Programme **Espace Aqualudique de Guingamp** afin de tenir compte du calendrier de paiement négocié avec le prestataire **(-22.000 €).**

2.3 Des réajustements d'enveloppes budgétaires au sein de la politique Urbanisme et Habitat

Suite aux divers réajustements au réalisé des chroniques de paiement, Guingamp-Paimpol Agglomération peut ainsi accentuer les efforts réalisés en faveur de la politique Urbanisme et Habitat (+ 40.000 €). Ainsi, il est proposé :

- ✓ D'augmenter l'enveloppe du programme **AP 04 Habitat - Logement Social**, de **+ 30.000 €** en 2022, dédiée aux soutiens aux bailleurs sociaux, celle-ci évoluant de 158.000 € à 188.000 € ;
- ✓ D'augmenter l'enveloppe du programme **AP 05 Habitat - Parc Privé**, de **+ 14.000 €** en 2022, correspondant à l'augmentation des subventions versées aux propriétaires dans le cadre du PIG (aides à la pierre), l'enveloppe de CP 2022 évoluant de 72 K€ à 86 K€ ;
- ✓ De réduire l'enveloppe du programme **AP 08 Habitat – PLH – Etudes**, de **- 4.000 €**

Par ailleurs, divers réajustements techniques mineurs, de moins de 100 K€, sont prévus, afin de s'ajuster au plus près du calendrier opérationnel de travaux.

2.3 Des redéploiements de crédits permettant d'accompagner le calendrier opérationnel des grands chantiers de travaux

L'accélération du chantier des **Viviers de Loguivy – Outil Collectif des professionnels de la Mer**, à PLOUBAZLANEC, nécessite, tout en maintenant inchangée l'enveloppe globale pluriannuelle d'AP, d'augmenter l'enveloppe annuelle de crédits de paiement 2022 de **+ 145 K€**, celle-ci évoluant de 1.308.000 € prévue suite à la DM 1 à 1.453.000 €.

Par ailleurs, il est prévu de revoir à la hausse l'enveloppe annuelle de crédits 2022 prévue pour l'opération **Aire d'accueil des Gens du Voyage (+25.000 €)** et ce afin de financer des travaux de sécurisation provisoire.

2.4 Des réajustements entre opérations respectant strictement l'enveloppe globale de 12 M€ de crédits de paiement prévus en 2022

En conséquence, les réajustements budgétaires proposés se font à budget strictement constant. L'examen attentif de l'avancée des travaux sur l'ensemble des opérations d'investissement a ainsi permis de dégager les marges de manœuvre afin que ce réajustement se fasse à somme nulle.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver la présente décision modificative n°1 du budget principal.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon SIMON

Décision Modificative n°2 - Conseil Communautaire du 18 octobre 2022

DEPENSES		CP - Hyp	DM 2	CP - Hyp
		Post DM 1		Post DM 2
Opération		2022	2022	2022
AP01	TRES HAUT DEBIT INTERNET	2 910 000 €	-5 000 €	2 905 000 €
AP02	ESPACE SPORTIF SCOLAIRE DE PONTRIEUX	58 000 €		
AP03	POLE ENFANCE JEUNESSE DE LOUARGAT	78 000 €		
AP04	HABITAT- INVEST LOGEMENT SOCIAL	158 000 €	30 000 €	188 000 €
AP05	HABITAT-INVEST PARC PRIVE	72 000 €	14 000 €	86 000 €
AP06	HABITAT-AIDES A L'ACCESSION	2 000 €		
AP07	HABITAT-INVEST REVITALISATION	181 000 €		
AP08	HABITAT-PLH ET PRE-OPERATIONNEL	5 000 €	-4 000 €	1 000 €
AP09	ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	152 000 €		
AP10	ATELIER TECHNIQUE BOURBRIAC	27 000 €		
AP11	GROS ENTRETIEN PISCINE GUINGAMP	327 000 €	-25 000 €	302 000 €
AP12	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	450 000 €		
AP13	SIEGE DE L'AGGLOMERATION	500 000 €		
AP14	AIDES AUX ENTREPRISES	230 000 €		
AP15	GROS ENTRETIEN PISCINE PAIMPOL	171 000 €	-10 000 €	161 000 €
AP16	SALLE DE SPORT PEDERNEC	478 000 €	-10 000 €	468 000 €
AP17	AIDES AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	110 000 €		
AP18	BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE GGP	0 €		
AP19	ATELIERS TECHNIQUES CALLAC	39 000 €	-5 000 €	34 000 €
AP20	MATERIEL COLLECTE DECHETS	444 000 €		
AP55	MILIEUX AQUATIQUES	447 000 €		
AP56	GUINGAMP GARE	575 000 €	-65 000 €	510 000 €
AP57	OUTIL COLLECTIF PROFESSIONNELS DE LA MER	1 308 000 €	145 000 €	1 453 000 €
AP58	SITES ET MAISONS NATURE	63 000 €		
AP59	ETUDES PREALABLES	296 000 €	-115 000 €	181 000 €
AP60	SYSTEME D'INFORMATION ET OUTILS DE COMMUNICATION	164 000 €	7 000 €	171 000 €
AP61	MOBILIER ET MATERIELS DES EQUIPEMENTS	576 000 €		
AP62	FLOTTE AUTOMOBILE ET ENGINS	354 900 €		
AP63	MILIEUX NATURELS	83 000 €		
AP64	AMENAGEMENTS DE TERRAINS ET RESEAUX	942 000 €	50 000 €	992 000 €
AP65	AMENAGEMENTS DES BATIMENTS	163 000 €		
AP66	ACQUISITIONS FONCIERES	560 000 €	-10 000 €	550 000 €
AP67	POLE ENFANCE JEUNESSE DE BOURBRIAC	20 000 €		
AP68	AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	26 100 €	25 000 €	51 100 €
AP69	ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP	30 000 €	-22 000 €	8 000 €
Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP		12 000 000 €	0 €	12 000 000 €